

26 AUUT 2019 55956

LE MINISTRE

Paris, le 2 2 AOUT 2019

Nos Réf. : MEFI-D19-07187 Vos Réf. : CT/SMR N° 19 0085

Votre lettre du 17 avril 2019

Monsieur le Président.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'avenir de l'entreprise Saint-Gobain Pont-à-Mousson (SGPAM) en soulignant l'intérêt que les canalisateurs français portent à la pérennité du fabricant national de tuyaux d'adduction d'eau en fonte dont l'excellence est un atout pour l'ensemble de la filière eau française. Vous faites état de l'inquiétude de la profession face à une éventuelle cession à des acquéreurs situés hors de l'Union européenne.

SGPAM emploie 2 000 salariés dans cinq unités industrielles en Lorraine et en Haute-Marne. Le groupe exploite également des unités de production de canalisations au Brésil, en Espagne et en Chine pour un effectif mondial dans l'activité « canalisations » de 5 700 personnes.

L'entreprise détient une position majeure sur le marché européen des tubes d'adduction en fonte et environ 10 % du marché mondial. Elle est aujourd'hui fortement concurrencée par les industriels indiens et chinois sur leurs marchés nationaux mais aussi à l'exportation au Moyen-Orient et en Afrique, alors que les marchés en Europe sont principalement des marchés de renouvellement avec une faible croissance.

Face à cette concurrence aigue, SGPAM a mis en place, depuis 2017, des mesures pour restaurer la compétitivité de Pont-à-Mousson (rapatriement de volume depuis l'Allemagne, baisse des coûts fixes, 50 M€ d'investissement en France depuis 2017). Ces actions ont permis d'arrêter la dégradation des résultats financiers de SGPAM. Néanmoins, la fermeture d'une de ses deux usines chinoises en 2018 a constitué une difficulté nouvelle pour SGPAM, en particulier pour ses marchés au grand export.

.../...

Monsieur Alain GRIZAUD Président Syndicat des Canalisateurs 9 rue de Berri 75008 Paris





Dans ce nouveau contexte, depuis le début 2019, la direction de SGPAM examine les opportunités de partenariats qui pourraient permettre de pérenniser l'outil industriel en France et relancer les perspectives de développement de SGPAM.

En début d'année 2019, j'ai reçu M. Pierre-André de Chalendar, président-directeur général du groupe Saint-Gobain, alors que la réflexion du groupe sur SGPAM était encore très en amont. Mes services ont pu partager avec l'entreprise plusieurs options stratégiques envisageables.

En juillet dernier, le groupe a annoncé avoir engagé une phase de « due diligence » avec plusieurs partenaires potentiels correspondant à plusieurs scénarios de développement.

Comme j'ai eu l'occasion de le préciser à M. de Chalendar et aux élus des territoires accueillant des sites de production de SGPAM, il n'y a pas d'opposition de principe à un investissement étranger avec un projet industriel crédible.

Cependant, le Gouvernement suit avec attention l'orientation que Saint-Gobain pourrait donner à son projet et reste pleinement mobilisé sur l'enjeu que représente l'avenir du portefeuille de brevets de SGPAM et de ses compétences en R&D.

L'importance sociale et territoriale du groupe Saint-Gobain lui confère une responsabilité particulière. Soyez certain que je m'assurerai que le groupe mène son projet de manière exemplaire, en préservant l'activité industrielle et l'emploi en France.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Transadolement

Bruno LE MAIRE